

DEC211538DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ORIVEL, directeur par intérim de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des Forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), dont le directeur est M. Eric MARCON et M. Jean-Christophe ROGGY directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201413INEE du 13 novembre 2020 portant nomination par intérim de M. Jérôme ORIVEL et de M. Stéphane TRAISSAC respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), en remplacement de M. Eric MARCON, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme ORIVEL**, directeur par intérim de l'unité UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Christophe ROGGY** directeur adjoint et à **M. Stéphane TRAISSAC** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, M. Jean-Christophe ROGGY et de M. Stéphane TRAISSAC, délégation de signature est donnée à **Madame Dominique CHAFFARD**, gestionnaire financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} avril 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211077INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier BOUSQUET et nomination de Mme Sylvie MALARDEL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) et nommant M. Joël VAN BAELEN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les accords des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

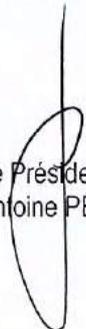
I. A compter du 1^{er} février 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Olivier BOUSQUET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date, Mme Sylvie MALARDEL, Chargée de recherche à Météo-France, est nommée aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021


Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT